

L'apprentissage



Les dispositifs d'apprentissage permettent à la personne en situation de handicap d'alterner une formation théorique, dispensée au sein d'un centre de formation d'apprentis (CFA) ou tout autre centre de formation agréé et une formation professionnelle dispensée chez l'employeur.

Ce dispositif permet à l'apprenti de préparer un diplôme tout en ayant un contrat de travail.

La mise en œuvre d'un contrat d'apprentissage pour une personne en situation de handicap suit les mêmes étapes que l'apprentissage classique. Il existe néanmoins des dispositions et des aides complémentaires qui permettent de mettre en œuvre la compensation du handicap.

<http://www.fiphfp.fr/Au-service-des-personnes/Se-former/Le-contrat-d-apprentissage>